



Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Bilan 2022 des producteurs de la statistique publique

Table des matières

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (Driss)	3
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Statistiques de court terme (DSCT).....	8
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Synthèses sectorielles (DSS).....	12
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des études et synthèses économiques Département de la conjoncture Division des enquêtes de conjoncture.....	16
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Direction générale des douanes et droits indirects Département des statistiques et études économiques du commerce extérieur (DSECE)	18
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE Commissariat général au plan Service des données et des études statistiques (SDES) Sous-direction des statistiques sur les transports	20
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE Service de la statistique et de la prospective (SSP)	24
MINISTÈRE DES ARMÉES Secrétaire général pour l'Administration Direction des affaires financières Sous-direction des études économiques et statistiques (S2E)	28

Page

AVERTISSEMENT

Dans ce bilan, les opérations et travaux font référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis auxquels ils contribuent, selon les indications des producteurs. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

AVG : avis généraux

ESM : commission « Entreprises et stratégies de marché »

DQS : commission « Démographie et questions sociales »

EDD : commission « Environnement et développement durable »

TRT : commission « Territoires »

Les avis généraux, les avis de la commission « Entreprises et stratégies de marché » ainsi que les avis des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexes.

0. Éléments de contexte en 2022

*Préciser en **une page maximum** les éléments spécifiques du contexte dans lequel se sont inscrits les travaux de votre service en 2022 (ex : entrée en vigueur d'un texte législatif, évolution des moyens, etc.)*

En matière de statistique structurelle, à la suite du rapport de mission de l'Inspection générale de l'Insee d'avril 2021 mené sur ce sujet, un plan d'action élaboré par le Driss a été finalisé en octobre 2021. Ce plan d'action vise des objectifs un peu plus larges que la seule réponse aux recommandations de la mission de l'inspection générale, en particulier un meilleur fonctionnement du processus de production afin d'alléger sa charge et de répondre aux besoins des utilisateurs.

Aussi, les nouveaux travaux relatifs aux statistiques structurelles programmés en 2022 sont axés autour des réflexions sur le moyen terme d'Esane (Elaboration des statistiques annuelles d'entreprises) déclinées dans le plan d'action. Certaines actions ont pu être mises en place dès cette année tandis que d'autres actions nécessitent des expertises préalables qui démarreront en 2023 pour aboutir dans un second temps. Ces travaux sont intégrés dans un projet de réingénierie du système Esane dont la note de cadrage stratégique a été actée début septembre et dont les premiers travaux, commun au plan d'action, sont réalisés sur les derniers mois de l'année (voir partie 1.3).

Autre sujet structurant en 2022 pour les statistiques structurelles, les impacts induits par l'entrée en application du nouveau règlement européen sur les statistiques structurelles d'entreprise (*EBS – european business statistics*), qui concerne à la fois les parties Esane « *SBS-Structural business statistics* » et la démographie d'entreprise « *BD-Business demography* ».

Les travaux liés aux **révisions des nomenclatures d'activités** européenne (NACE) et internationale (ISIC), se poursuivent : après adoption des nouvelles structures ISIC et NACE au printemps 2022, il s'agit d'une part de compléter ces nomenclatures avec la rédaction des notes explicatives, et d'autre part de réviser la version française (la NAF), et de préparer son entrée en vigueur dans les répertoires d'entreprises à partir de janvier 2025, puis, progressivement, dans l'ensemble des statistiques d'entreprises. La révision de la nomenclature de produits européenne (CPA), qui est liée aux nomenclatures d'activités, est également engagée en 2022.

Enfin, **la refonte du répertoire inter-administratif Sirene**, débuté depuis septembre 2018, s'est poursuivi avec le programme Sirene 4 qui vise à construire un système modernisé, durable et robuste, évolutif et permettant une gestion plus efficiente du répertoire Sirene.

1. Travaux en 2022

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux nouveaux et projets **principaux** de votre service :*

*. **qui ont débuté en 2022** (c'est-à-dire dont l'instruction a démarré en 2022)*

*. **ou qui étaient toujours en cours en 2022** (i.e. dont l'instruction était toujours en cours en 2022)*

*. **ou qui sont entrés en production en 2022.***

*Pour chacun d'entre eux, rappeler leur **intitulé** et préciser de façon synthétique leur **avancée en 2022**, en vous référant aux programmes de travail transmis les années précédentes. Merci d'éviter les sigles ou les expliciter.*

***Pour chaque projet mis en production en 2022** qui contribue à **un ou des avis de moyen terme** du Cnis, préciser le code de l'avis ou des avis concernés (en référence aux annexes 1 et 2).*

Les travaux permanents ne sont pas à lister ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Il s'agit de toutes les enquêtes statistiques, i.e. pour lesquelles un avis d'opportunité va être demandé ou a été obtenu.

Merci de préciser la période de collecte et le mode de collecte retenus.

La nouvelle cohorte de l'enquête Sine (Système d'information sur les nouvelles entreprises) rassemble des entrepreneurs ayant créé leur entreprise au premier semestre 2022. Ils sont interrogés une première fois l'année de la création, en 2022. Cette première vague a été l'occasion de remanier le questionnaire de façon importante. Le questionnaire (version brute) est disponible en rubrique

Sources du site web de l'Insee :

https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/fichier/QUESTIONNAIRE_SINE_2022.pdf

Le Driss est partenaire et partie prenante d'un projet transversal visant à unifier les dispositifs de collecte multimode des enquêtes auprès des ménages et des entreprises menées par l'Insee et par les services statistiques ministériels. Il y est impliqué en ce qui concerne les plateformes de **collecte par internet**.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Y compris : données massives, données satellitaires, big data, etc.

. enquêtes administratives (c'est-à-dire enquêtes sans avis d'opportunité)

. nouveaux appariements de données individuelles.

Ne retenir que les évolutions fortes de méthode impactant le niveau et/ou la nature des données produites.

Extraction des données des comptes sociaux des sociétés

Des travaux de *machine learning* pour extraire des données des comptes sociaux des sociétés ont été lancés fin 2021. Au lancement, plusieurs gains avaient été identifiés pour l'Insee : gains en qualité et en efficacité dans la consolidation des comptes des entreprises profilées, accès massif aux informations économiques intégrées aux comptes sociaux, appropriation des méthodes permettant d'extraire massivement des informations contenues dans des documents contenant des tableaux voire des textes.

Ces travaux nécessitent plusieurs étapes. Dans la première étape consistant à prédire la page recherchée au sein du document, de bons résultats ont été obtenus. Dans la deuxième étape, consistant à reconnaître dans un tableau les cases et données désirées puis à les reproduire dans un format csv statistiquement mobilisable, la qualité des résultats est à ce stade variable du fait de quelques difficultés. Les travaux vont se poursuivre avec le SSPLab de l'Insee, avec l'enrichissement de la base d'apprentissage *via* une interface simple (analyse de tableaux en qualifiant les erreurs et l'emplacement des objets).

Le **système d'information** sur la **démographie d'entreprises** a été rénové : alimenté par le répertoire statistique Sirius et non plus directement par le répertoire administratif Sirene, le nouveau dispositif, abrégé en « SIDE », vise à produire des statistiques cohérentes avec la statistique structurelle d'entreprises, en premier lieu grâce à un champ identique. Les premières données issues de SIDE concernent le suivi mensuel des créations d'entreprises et ont été publiées en février 2022, pour la diffusion des résultats relatifs au mois de janvier 2022. Les nouvelles séries conjoncturelles de créations d'entreprises ont été rétro-polées jusqu'en 2012.

Le projet s'est poursuivi en 2022 afin d'être en mesure de produire en 2023 une démographie en entreprise (et non pas seulement en unité légale) pour la diffusion nationale et européenne, ainsi qu'une équation démographique.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Y compris création ou rénovation d'indicateurs conjoncturels, changement de base pour indicateurs ou comptes économiques ou avancement des dates de publication d'indicateurs existants

Suite aux recommandations élaborées dans le cadre de la mission de l'Inspection générale sur **les statistiques structurelles d'entreprises** de 2021 et au plan d'action associé, des actions courantes et des réflexions sur le moyen terme du processus Esane ont été engagées en 2022.

Concernant la satisfaction des utilisateurs et l'adéquation entre les fichiers produits et les attentes des utilisateurs (qui est un axe fort des recommandations de la mission), des améliorations et clarifications ont été apportées :

* sur la collaboration entre les différents acteurs de la sphère Esane : clarification et comitologie complétée avec la mise en place d'un comité de pilotage ; une charte collaborative, permettant de formaliser les relations entre les acteurs de premier niveau a été initiée, elle sera finalisée en 2023 ;

* sur l'enrichissement de la documentation des fichiers mis à disposition : échanges sur les attentes avec les acteurs de premier niveau, note complémentaire d'utilisation des fichiers, formation réalisée auprès des chercheurs et utilisateurs des fichiers *via* le CASD (Centre d'accès sécurisé aux données) (plus de 100 participants).

Concernant la simplification du dispositif Esane, prérequis indispensable notamment pour stabiliser le processus de production, des actions ont été menées en 2022 :

* les travaux sur l'audit de l'apport de l'agrégat composite actuellement utilisé par Esane ont été menés à terme et ont donné lieu à une note et à des recommandations pour faire évoluer la méthode actuelle ;

* l'étude de l'allègement des échantillons des enquêtes structurelles a également été menée à terme. Les échantillons des enquêtes 2022 (collectées en 2023) vont voir leur taille diminuer d'environ 30 000 unités. Cette diminution a été réalisée en concertation avec les différents acteurs de premier niveau concernés ;

* la fusion des processus de production pour les données des départements d'outre-mer et celles de la métropole (processus à ce jour dissociés et donc redondants et chronophages) est démarrée. L'objectif est que l'atterrissage des travaux ait lieu pour la campagne 2023 (collecte en 2024).

D'autres travaux ont été menés sur la qualité des données en unités légales et en entreprises, dont la plupart sont à l'état de diagnostic et seront poursuivis en 2023 (ajouts à l'enquête sectorielle annuelle (ESA) d'unités légales de grands groupes, réflexion sur les contours des entreprises, ciblage des contrôles, amélioration de l'algorithme automatique de consolidation des petits et moyens groupes, etc.).

En marge des actions identifiées et déjà démarrées, une réingénierie plus complète est apparue indispensable. Une note de cadrage stratégique (NCS) a été rédigée dans ce sens et les équipes (statistiques et informatiques) vont être renforcées pour ce projet.

Les données d'emploi chargées dans Esane et utiles à l'élaboration des catégories d'entreprises et de certains ratios comptables et financiers ont évolué en 2022 : elles s'appuient dorénavant sur les fichiers issus de la déclaration sociale nominative (DSN), disponibles dans des calendriers compatibles avec celui de diffusion d'Esane. La documentation de l'Insee résultats annuel d'Esane sur les données 2020 publiée en octobre 2022 explique cette évolution (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6482871#documentation-sommaire>).

Concernant la mise en œuvre du **nouveau règlement européen sur les statistiques structurelles d'entreprise** (EBS), qui s'applique dès le millésime 2021, les données provisoires des *Structural Business Statistics* (SBS) ont été livrées dans les temps à Eurostat (fin octobre 2022) : les chaînes de programmes ont été adaptées aux nouvelles attentes du règlement, le nouveau format SDMS attendu sous EBS a également été implémenté et la collaboration avec la Banque de France a permis de fournir les données financières attendues par Eurostat de façon centralisée (elles étaient auparavant fournies de façon disjointe des autres secteurs d'activité et directement par la Banque de France). Des travaux sont également en cours en 2022 pour préparer l'envoi des données définitives 2021 attendues fin juin 2023 par Eurostat.

Certains travaux prévus par Esane sur les micro-entreprises s'inscrivent dans l'avis moyen terme **ESM 5** du Cnis « Suivre l'évolution des formes d'organisation des entreprises ». En 2022, les travaux sont en cours pour prendre en compte les données comptables des micros-entreprises jusqu'à présent majoritairement imputées et devrait aboutir début 2023.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

La **refonte du répertoire inter-administratif Sirene (programme Sirene 4)** s'est poursuivie en 2022 avec le déploiement d'un premier lot permettant le traitement des formalités de création d'entreprises provenant du guichet unique et implémentant un nouveau module de codification de l'activité principale exercée (APE). Ce module s'appuie sur une expérimentation du SSPLab de l'Insee de codification automatique des libellés d'activité s'appuyant sur des outils d'apprentissage supervisé (librairie FastText). Les modèles résultants de cette expérimentation montrent des performances bien plus grandes que l'outil Sicore, actuellement utilisé. Les formalités de modification restent traitées dans les applications Sirene 3 et ce répertoire reste maître jusqu'à la bascule complète vers les applications Sirene 4, reportée à la fin 2023.

Le **répertoire statistique d'entreprises Sirius** reprend certaines fonctionnalités statistiques du répertoire Sirene (ce dernier se recentrant avec le programme Sirene 4 sur ses usages administratifs). Ainsi, un **service d'identification automatique de masse (SIAM)** ancré sur Sirius a été développé. Son premier volet sera déployé d'ici fin 2023, en interne à l'Insee. Ce service permet d'enrichir les identifications à partir du répertoire Sirius et offre divers modes de recherche. La solution sera également distribuée sous forme de web service applicatif, ouvert aux SSM. Le tout prend la forme d'une nouvelle application, baptisée **ORUS (outil de recherche des unités statistiques)** qui à terme prendra entièrement la suite du SIAM ancré sur le répertoire administratif Sirene.

En 2022, les travaux devant permettre l'**accrochage de Sirius à Sirene 4** se sont poursuivis. Ils se sont d'abord concrétisés avec le déploiement du premier lot de Sirene 4, les avis de situation au répertoire (avisir) issus de Sirene 3 ayant été adaptés pour bien véhiculer l'information sur les créations d'origine Guichet unique des entreprises afin d'alimenter sans heurt le répertoire statistique Sirius.

Enfin, en 2022 comme les années précédentes, l'Insee a participé aux travaux sur l'**interopérabilité des répertoires nationaux et européens**, en particulier le répertoire européen des groupes (EGR). Ces travaux concourent à édifier une statistique structurelle gagnant en comparabilité et de meilleure qualité à l'échelle européenne. Ils reposent notamment sur le profilage européen consistant à croiser entre instituts nationaux de statistique les informations et visions des groupes et entreprises profilées multinationaux sur leur territoire, en se positionnant alternativement comme « *Global Decision Center* » (pays dans lequel le centre de décision du groupe ou des entreprises profilées se trouve) et comme « *Partner* » (pays dans lequel un groupe ou une entreprise profilée a des filiales, alors que le centre de décision est dans un autre pays). Les travaux menés en 2022 sur une vingtaine de groupes seront poursuivis et renforcés en 2023.

Ils s'inscrivent ainsi dans l'avis de moyen terme du Cnis **ESM 1**. « Développer l'observation de la mondialisation de l'économie et la mise à disposition des données en découlant ».

Révision des nomenclatures d'activités et de produits

Les travaux liés aux révisions des nomenclatures d'activités européenne (NACE) et internationale (ISIC), se poursuivent. Pour préparer l'adoption des nouvelles structures des nomenclatures d'activités au printemps 2022, l'Insee a orchestré la contribution des parties prenantes françaises à la consultation mondiale sur la nouvelle structure générale de l'ISIC, et à la consultation européenne sur la nouvelle structure de la NACE. Une fois les nouvelles structures adoptées, les travaux ont porté sur les notes explicatives, qui précisent le contenu de l'ensemble des rubriques et les règles de classement, en vue de l'adoption des nomenclatures ISIC et NACE complètes et documentées, au printemps 2023.

L'Insee continue de contribuer substantiellement à ces travaux internationaux, en concertation avec ses partenaires du service statistique public.

Par ailleurs, la nouvelle structure de la NACE définit le cadre dans lequel doit s'inscrire la nomenclature d'activités française (NAF). Un groupe de travail du Cnis a été mis en place à l'automne pour superviser et coordonner les travaux de révision de la NAF, qui sont instruits par des sous-groupes sectoriels, copilotés par un responsable sectoriel du service statistique public et par l'Insee, et impliquant de nombreux acteurs, notamment les organisations professionnelles. L'Insee a également débuté la préparation de la mise en œuvre de la nouvelle NAF, qui entrera en vigueur dans les répertoires d'entreprises en janvier 2025, puis, progressivement, dans l'ensemble des opérations statistiques concernées. De nombreux partenaires administratifs et statistiques seront nécessairement impliqués dans les différentes étapes d'implémentation.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Projet renforçant la lisibilité ou l'accessibilité de la production du service statistique public.

Ex : création ou refonte d'un site Internet de diffusion, création de nouveaux produits de diffusion, mise à disposition de fichiers en open data, etc.

RAS

2. Appariements utilisant le CSNS en 2022

Préciser tous les appariements réalisés pour le compte de votre service en 2021 (qui en est responsable de traitement) et utilisant le code statistique non signifiant (CSNS).

RAS

3. Principales publications de l'année 2022

Se limiter aux publications les plus importantes ou les plus novatrices : ouvrages de référence publiés en 2022, premiers numéros de nouvelles collections créées en 2022, publications présentant des résultats de sources nouvelles, autres publications de 2022 portant sur un thème majeur ou novateur.

Ne pas lister les marronniers.

Pour chaque publication : citer son titre ainsi que le lien vers votre site Internet de diffusion, et préciser le cas échéant le ou les avis de moyen terme de commissions du Cnis quand elle contribue à y répondre.

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Informations rapides n° 42, 23/02/2022 :=> premières données issues du système d'information sur la démographie d'entreprises SIDE	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6049015		

0. Éléments de contexte en 2022

L'accélération des prix à la production constatée depuis mi-2021 dans l'agriculture et l'industrie a donné lieu à des demandes diverses d'explications et d'éclairages, qui ont contribué à accroître la charge des équipes et ont nécessité une vigilance particulière pour ce qui est des traitements post-collecte, que ce soit pour l'établissement des indices de prix ou à celui des indices de production (puisqu'les indices de prix sont utilisés pour déflater les indices de chiffre d'affaires).

Le développement du télétravail a eu des effets ambigus sur la charge de travail des ingénieurs-experts en entreprises, chargés du renouvellement des échantillons de produits suivis dans le cadre du dispositif Opise qui permet d'établir les indices de prix à la production : d'un côté le recours accru à la visio-conférence permet un gain de temps de trajet ; mais de l'autre, les interlocuteurs en entreprise sont beaucoup plus difficiles à joindre, les rendez-vous plus difficiles à fixer, et les correspondants doivent être relancés plusieurs fois pour obtenir d'eux tous les renseignements nécessaires.

À la demande du cabinet du Premier ministre et de celui du ministre de l'Économie, il nous a été demandé fin octobre de monter en urgence une enquête auprès des fournisseurs d'électricité (au nombre de 40) pour connaître les prix qu'ils s'approprient à pratiquer en 2023 auprès de leurs clients non résidentiels (*i.e.* entreprises et administrations), afin d'évaluer l'impact des tensions constatées dès à présent sur les marchés spot et à terme sur la facture d'électricité de ces clients non résidentiels. Les réflexions menées durant la première quinzaine de novembre ont abouti au dépôt le 18 novembre d'un dossier auprès du Cnis et du Comité du Label. Le Cnis a rendu un avis d'opportunité le 22 novembre, conformément à la procédure d'urgence mise en place à l'occasion de la crise sanitaire ; le dossier a été validé par le Comité du Label. La collecte a eu lieu en décembre, elle a mobilisé trois agents. Les résultats seront publiés courant janvier 2023 dans la collection *Insee-Focus*.

1. Travaux en 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Poursuite de l'allègement de la charge de renouvellement de l'enquête Opise

Afin de réduire la charge de renouvellement des échantillons de produits dont les prix sont suivis et de faire en sorte qu'ils soient renouvelés au minimum tous les 5 ans comme le prescrit le règlement européen *European Business Statistics* (EBS), le suivi de 14 branches CPF4 pour la production industrielle, 16 branches pour les importations industrielles et 6 branches pour les services, a été arrêté. Toutes ces branches présentent un enjeu faible (chiffre d'affaires inférieur à 0,2 % du total). Par ailleurs, les échantillons des branches dont le renouvellement a été lancé ont été optimisés, ce qui a permis de réduire leur taille d'environ 35 % dans les services et de 40 % dans l'industrie.

Les gains obtenus par ces ajustements étant forcément limités, il est envisagé d'expérimenter des renouvellements d'échantillons par questionnaires auto-administrés (alors qu'actuellement ceux-ci font intervenir des entretiens en face-à-face). Les outils informatiques nécessaires, ainsi que d'autres outils permettant de faciliter les renouvellements en automatisant les tâches qui y sont liées, seront développés dans le cadre d'un projet. Une note de cadrage stratégique a été rédigée et transmise au Comité des Investissements de l'Insee à cet effet.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Projet Nosica

L'Insee s'est engagé dans la recherche de nouvelles sources de données pour la production des indices de chiffre d'affaires afin d'en améliorer la qualité et réduire la charge statistique portant sur les entreprises. Deux sources font l'objet de développements dans ce cadre : les données de caisse de la grande distribution alimentaire déjà utilisées dans le calcul de l'indice des prix à la consommation (IPC), et les données de paiements par carte bancaire en collaboration avec le Groupement des cartes bancaires CB. D'autres sources seront étudiées dans les prochaines années.

Côté « données de caisse », suite à l'extension de l'arrêté d'utilisation de ces données pour la production d'indices de chiffre d'affaires avancés, les développements informatiques tels que prévus dans la note de cadrage opérationnel ont été menés, tant côté production (adaptation de l'application données de caisse) que côté self (chaîne de calcul des indices), cette dernière ayant été développée à l'aide du langage R en veillant à respecter les bonnes pratiques de développement sous R (conteneurisation, GIT, utilisations des packages recommandés...). Au-delà des progrès associés à l'utilisation de cette source innovante, les derniers développements visent à mettre en place dans l'environnement de production une méthode innovante de classification des libellés expérimentée avec le SSP lab. Enfin, l'intégration d'unités qui ne transmettaient pas jusqu'à présent leurs données de caisses (et étaient pour certaines non répondantes chroniques sur plusieurs enquêtes de l'Insee) est en bonne voie. L'enquête mensuelle Emagsa sur les grandes surfaces alimentaires sera définitivement arrêtée début 2023.

Côté données de cartes bancaires, d'importantes avancées ont eu lieu sur la sécurisation de la production, avec notamment des contrôles qualité étendus, et l'appréhension de la qualité de la source, avec la publication d'un document de travail présenté aux Journées de méthodologie statistique de 2022. Comme évoqué précédemment, la principale difficulté pour l'Insee sur cette source tient au fait qu'il ne peut accéder aux données détaillées. L'arrivée prochaine de l'Insee au sein de la chaire Finance digitale qui intègre plusieurs partenaires dont le GIE cartes bancaires va permettre de progresser sur les traitements et la compréhension de cette source.

Enfin, une veille sur les nouvelles sources potentielles est en place et pourra amener dans les années qui viennent à de nouvelles avancées.

Utilisation de la déclaration sociale nominative (DSN) pour l'indice de la production dans la construction

Depuis la crise, et en collaboration avec le Département de l'emploi et des revenus d'activité de l'Insee, les données de la DSN sont utilisées pour construire la première estimation de l'indice de la production dans la construction, avant la disponibilité des enquêtes de branche dans la construction (EMBTP). D'importants travaux de comparaisons visant à mieux appréhender les sources d'écart entre DSN et EMBTP et à expertiser la qualité de la DSN ont été conduits en 2022. Ils ont amené à affiner certains aspects sur l'utilisation de la DSN dans ce cadre et à valider son apport qualitatif (qui s'ajoute à la baisse de la charge sur les entreprises associée à l'abandon d'une enquête). Des travaux de rétopolation et d'adaptation de la chaîne de production sont en cours pour une mise en place définitive de l'utilisation de la DSN pour l'indice de la production de la construction à partir de la campagne d'indices de janvier 2023 (publiée début mars 2023)

Projet de refonte des statistiques annuelles de la production industrielle

Les travaux menés dans le cadre du projet de refonte des statistiques annuelles de la production industrielle ont conduit à enrichir la note de cadrage stratégique selon trois axes.

Le premier axe s'est attaché à revisiter le dispositif de l'enquête annuelle de production (EAP) actuelle qui couvre les besoins du volet ProdCom d'ENS et ceux des statistiques structurelles en alimentant ESANE. Le questionnement qui en résulte contient une certaine complexité qui conduit à un pourcentage de non-réponse partielle important. Plus de 85 % des questionnaires ne passent pas les contrôles de cohérence, jusqu'à 90 % certaines années. Les réflexions ont conduit à envisager de simplifier à termes le dispositif en séparant le recueil des informations pour les données de production industrielles de celles des données structurelles. Plus largement encore, le dispositif des enquêtes entreprises pourrait alors évoluer vers une plateforme de recueil d'informations où le questionnaire ne serait plus à proprement dit le support de collecte. L'intérêt d'un dispositif de ce type serait de mieux cibler les correspondants au sein des unités interrogées ou en tout cas de mieux faire circuler le besoin de recueil d'informations au sein des unités enquêtées. Un tel dispositif paraît trop ambitieux pour être atteint rapidement. Les réflexions sont très loin d'être abouties. Pour l'instant, il a été décidé de rester dans le dispositif actuel avec une enquête similaire à l'EAP actuelle. Dans un moyen terme, l'évolution des demandes des comptes nationaux ou des besoins de connaissances sectorielles, pourra conduire à créer une ESA industrie enrichie de ces questions. Le dispositif Dessin s'appuiera alors sur une enquête annuelle de branche dédiée aux statistiques de production industrielles.

Le second axe de progrès consiste à intégrer les statistiques industrielles des industries agro-alimentaires dans le projet. Cette intégration va renforcer la cohérence des statistiques produites. Actuellement le SSP (service statistique du ministère de l'Agriculture) recueille les données de production industrielle des IAA avec des processus de collecte, de calculs et d'agrégation des données différentes de celles réalisées pour les branches industrielles hors IAA. Les échanges ont débuté avec le SSP pour examiner les modalités pratiques de cette fusion. L'objectif est d'aboutir à un processus unique d'élaboration des données.

Enfin, le troisième axe vise à mieux expliciter les produits de diffusion hors Prodcum, avec un rapprochement des données issues de l'EAP avec les données douanières. L'objectif est d'apprécier la capacité de l'industrie française à satisfaire la demande intérieure (souveraineté industrielle).

Parallèlement à ces réflexions d'ordre statistique, le projet s'est rapproché des équipes de Métallica (programme de rationalisation de la conception et de la gestion d'enquêtes) ou plus largement de celles de la filière d'enquête unique, avec l'ambition de démarrer la conception des produits cibles de Dessin comme prototypes des produits à bâtir dans la filière unique. L'approche actuelle est que le projet de refonte de Dessin contribue aux travaux qui lui apportent le plus de valeur en mettant à disposition de la filière unique des moyens statistiques ou informatiques. Les travaux de co-constructions viennent de démarrer courant octobre 2022.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Modifications des méthodologies de calcul des indices de prix dans le domaine de la construction

À partir du premier trimestre 2022, les données de l'enquête sur le prix du terrain et du bâti (EPTB) sont utilisées pour le calcul de l'indice du coût de la construction (ICC) des logements individuels purs en remplacement de celles de l'enquête ICC-PRLN (prix de revient des logements neufs). Les modèles hédoniques permettant d'estimer l'ICC ont été adaptés en conséquence.

Le délai de publication des index du bâtiment, des travaux publics et Divers de la construction a été raccourci de 80 à 45 jours. Afin de permettre cette diffusion anticipée, la valeur (non diffusée) des divers indices de prix à la production dans l'industrie 40 jours après la fin du mois de référence est prise en compte alors qu'il s'agissait auparavant de la première valeur révisée de ces indices qui était diffusée. Par ailleurs, les compositions des index TP08, TP09 ont été mises à jour.

Le décret n° 2022-357 du 14 mars 2022 a retiré l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail de la composition de l'indice des loyers commerciaux. À compter du quatrième trimestre 2021, l'indice trimestriel des loyers commerciaux se déduit de l'indice du même trimestre de l'année précédente en lui appliquant l'évolution entre ces deux périodes de la somme des indices représentatifs de l'évolution des prix à la consommation (mIPCL) et de celle des prix de la construction neuve (mICC) selon la formule suivante : $75 \% \text{ mIPCL} + 25 \% \text{ mICC}$.

L'article 12 de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 dispose que la variation en glissement annuel de l'indice de référence des loyers ne peut excéder 3,5 % entre le troisième trimestre de l'année 2022 et le deuxième trimestre de l'année 2023. Par dérogation, dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution (départements et régions d'outre-mer), la variation en glissement annuel de l'indice de référence des loyers ne peut excéder 2,5 % sur les mêmes périodes. Dans la collectivité de Corse, le représentant de l'État a saisi la faculté offerte par la loi de moduler cette variation et a choisi 2 %. En conséquence, l'Insee produit et diffuse deux nouvelles séries : un indice de référence des loyers pour les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution (DROM) et un pour la collectivité de Corse. Dans la mesure où le mode de calcul de ces indicateurs est fixé par des dispositions législatives et réglementaires et que les pouvoirs publics ont la faculté de la modifier à leur guise, il convient sans doute de considérer que ces indices ne relèvent plus de la production statistique au sens de l'article 1^{er} de la loi 51-711, mais constituent un simple service à visée purement réglementaire rendu par l'Insee à la collectivité nationale.

Par ailleurs, des discussions ont été engagées avec Airbus et la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) afin d'améliorer l'indice de prix à la production d'aéronefs *via* l'estimation de modèles hédonique d'une part et celui du transport aérien de passager *via* la mobilisation des prix relevés par un robot sur la plateforme de réservation *Travelport*, d'autre part. Les estimations de modèles hédoniques sont pour l'instant non concluantes avec les données disponibles, les discussions seront poursuivies en 2023.

Fin du cycle quinquennal de revue des produits de l'IPI

À l'occasion du passage à la base 2015 (en mars 2018), un processus de revue annuelle des séries de l'indice de production industrielle (IPI) a été mis en place sur un cycle quinquennal. Il vise à renforcer la robustesse des indices et à mieux les adapter aux évolutions économiques ou techniques, notamment en incluant aux indices de nouveaux produits industriels ou, au contraire, en supprimant le suivi de produits dont la production est devenue très faible. La dernière vague de ce cycle quinquennal a été initiée en juin 2021, et le cycle sera définitivement achevé début 2023. L'ensemble des branches suivies (ou non suivies) par l'IPI auront alors fait l'objet d'un examen poussé. Ces opérations ont notamment permis au fil des ans d'augmenter significativement la couverture et la robustesse de l'indice.

Démarche qualité sur les indices de chiffre d'affaires et de volume associés

Fin 2021, le Département des statistiques de court terme (DSCT) a initié avec l'Unité qualité une démarche qualité du processus « Produire des indices de chiffres d'affaires (ICA) et leurs indicateurs dérivés (IPS et IVVC) ». Ce dernier fait partie des processus essentiels de l'Insee. Une démarche similaire avait été conduite sur le dispositif Opise (prix à la production) en 2021. À l'issue de cette analyse, il apparaît que le processus ICA possède un haut degré de conformité au code des bonnes pratiques de la statistique européenne (CoP), en dépit de certains points à faire progresser. Un plan d'actions qualité a justement été mis en place afin de planifier sur les cinq prochaines années les travaux à conduire, en visant notamment une amélioration de la sécurité du processus et un meilleur rapport coût-efficacité en perfectionnant les outils et en profitant du basculement vers R.

Le rapport sera prochainement publié sur l'intranet de l'Insee.

Amélioration de l'échantillonnage des enquêtes mensuelles de branche (EMB)

Des réflexions sont menées depuis plusieurs années sur le bon équilibre à trouver entre tirage aléatoires et tirages *cut-off*. En effet, les produits tirés en aléatoire permettent d'obtenir des estimateurs sans biais, mais présentant parfois une variance élevée pouvant dégrader la précision finale. Une méthodologie instaurant des strates à tirage nul et visant à équilibrer les choses entre minimisation du biais et de la variance est en cours d'expertise. Elle amènera à des modifications de l'échantillonnage des EMB en 2023. D'autres travaux suivront sur l'optimisation de l'allocation entre branches ou une meilleure réflexion sur la spécificité des tirages d'échantillon visant à mesurer des évolutions et non des niveaux.

Conversion de chaînes self en R

Les travaux de conversion de chaînes self en R (ou un autre langage sélectionné dans la palette d'outils remplaçant SAS) ont significativement commencé en 2022. Plusieurs chaînes fonctionnent désormais totalement sous R et ont permis d'améliorer la définition des bonnes pratiques et de faire monter en compétence les agents. Les travaux se poursuivront en 2023 pour une sortie définitive du langage SAS pour les deux divisions ICA et IPP dès l'année prochaine. Ces travaux mobilisent une partie importante des équipes et conduisent à décaler certains travaux méthodologiques.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Dans le sillage de la réduction des délais de publication de l'IPI (+35 jours maximum contre +40 à partir de juillet 2021), une expérimentation a été conduite en 2022 pour identifier la faisabilité de réduire les délais sur les indices en volume comparables sur commerce et service (indice de volume des ventes dans le commerce et indice de production dans les services). L'objectif est de parvenir à une réduction de 10 jours des délais de publication (de +60 à +50) en s'appuyant sur une amélioration de l'organisation, de l'efficacité des traitements et l'apport des nouvelles sources de données. Une décision est attendue d'ici le début de l'année 2023 pour une mise en place dans le courant de l'année prochaine. Des réflexions pourront aussi avoir lieu sur un nouveau raccourcissement des délais de publication de l'IPI.

3. Principales publications de l'année 2022

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Hausse généralisée des prix à la production : signe avant-coureur de nouvelles tensions inflationnistes ?	https://blog.insee.fr/hausse-prix-production-tensions-inflationnistes/		

0. Éléments de contexte en 2022

Le département des synthèses sectorielles (DSS) est responsable des travaux de synthèse par grand secteur. Il contribue à l'élaboration des comptes nationaux, anime les commissions des comptes du commerce et de l'agriculture, conduit une enquête mensuelle sur les hébergements touristiques (hôtels, campings et AHCT), des enquêtes thématiques annuelles ou pluriannuelles, des études et des analyses sur l'ensemble des entreprises. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre des obligations européennes, de la participation à l'élaboration des comptes nationaux et d'une meilleure connaissance des conditions de production des entreprises *via* de nombreuses enquêtes thématiques.

Le premier point marquant de l'année 2022 concerne la participation du département à l'élaboration des comptes nationaux : participation aux chantiers de la nouvelle base, prévue pour 2024, avec en particulier les chantiers TEI (tableau des entrées intermédiaires), un réexamen du chantier sur l'automobile, mais aussi des chantiers thématiques variés (RD, logiciels et bases de données, marges de commerce par produits, agriculture avec notamment la prise en compte du nouveau recensement agricole,...) ; premiers calculs des équilibres emplois ressources en nouvelle base, pour les années 2019 et 2020.

Les réflexions sur le concept d'entreprise dans les différentes publications dont l'*Insee Références entreprises*, s'appuyant sur les conclusions de la mission de l'inspection générale de l'Insee sur la statistique d'entreprises au printemps 2021, et sur les concertations auprès des utilisateurs (chercheurs, journalistes, fédérations professionnelles), ont été poursuivies pour rendre les données plus accessibles aux utilisateurs. Une fiche de synthèse sur les différents concepts ouvrira ainsi l'ouvrage publié en décembre 2022. La collecte en entreprise, déjà menée au printemps 2021 pour l'enquête CIS (capacité à innover et stratégie), a aussi porté en 2022 sur l'enquête TIC.

En 2022, dans un contexte de reprise des flux touristiques, la demande de statistiques sur le tourisme s'est accrue. Pour y faire face, les études et la diffusion sur le tourisme ont été intenses, exploitant tant les enquêtes de fréquentation que des enquêtes sur la demande touristique des résidents, et nombre de sources complémentaires (données administratives, cartes bancaires CB, données des plateformes de réservation d'hébergements proposés par des particuliers). Une première publication de comptes satellites du tourisme a eu lieu au printemps sur les années 2019 et 2020. Dans le même temps, l'Insee a engagé une réflexion sur sa production de statistiques sur le tourisme ; la nécessité d'en couvrir le champ au-delà de l'activité des hébergements collectifs touristiques a été actée. Un recentrage sur la production de données de cadrage a été amorcé, conduisant à réexaminer le dispositif de l'enquête de fréquentation dans les hébergements collectifs touristiques (EFT).

Pour documenter l'impact de l'évolution des prix de l'énergie sur l'activité des entreprises, le questionnaire de l'enquête annuelle sur la consommation d'énergie dans l'industrie (EACEI) qui sera collectée début 2023 a été enrichi de questions sur les évolutions de tarifs subies et l'impact anticipé sur l'activité de l'entreprise.

1. Travaux en 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Enquête TIC-TPE (AVG3, AVG6, ESM7, ESM8)

L'enquête sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique pour les entreprises ayant moins de 10 personnes occupées (TIC-TPE) 2022 a reçu un avis d'opportunité favorable du Cnis le 25 mars 2021. C'est une enquête d'initiative européenne facultative, définie partiellement par un règlement européen, dont l'objectif est de mieux percevoir la diffusion des TIC et la progression de leur usage dans les entreprises occupant moins de 10 personnes. Elle constitue une extension aux entreprises occupant moins de 10 personnes de l'enquête annuelle TIC. Elle porte notamment en 2022 sur la sécurité des systèmes d'information, la robotique, l'impact des TIC sur l'environnement. Le label d'intérêt général et de qualité statistique a été attribué le 13 octobre 2021. La collecte (par internet) a eu lieu de mai à septembre 2022.

Enquête sous-traitance (ESM5)

L'enquête « Les entreprises et la sous-traitance en 2019 » avait obtenu l'avis d'opportunité à la réunion du Cnis du 11 octobre 2019. Préparée fin 2019-début 2020 pour être sur le terrain au quatrième trimestre 2020, après un passage au comité du label prévu au deuxième trimestre, la réalisation de cette enquête a été retardée suite à la crise sanitaire, après consultation de la commission « Entreprises et stratégies de marché », et repoussée en 2022. Un nouvel avis d'opportunité pour cette enquête désormais nommée « La sous-traitance des entreprises en 2021 » a été accordé lors de la réunion du Cnis du 7 octobre 2021. Les tests ont eu lieu fin 2021-début 2022 pour un passage au comité du label en mai 2022 et une collecte (par internet) au quatrième trimestre 2022.

Enquête Réseaux d'enseigne dans le commerce de détail et les services (ESM5)

La prochaine collecte de l'enquête Réseaux d'enseigne dans le commerce de détail, programmée initialement en 2023 sur un champ partiel, avec extension en 2024 à l'ensemble du commerce de détail et aux services, aura finalement lieu en 2024 avec glissement éventuel sur le début de l'année 2025. Dans ce cadre, le renouvellement du label (dernier passage en 2018) sera préparé, pour un passage à horizon du premier semestre 2023. Un comité de concertation a été organisé au premier semestre 2022. Une expertise méthodologique a été conduite en vue de l'utilisation du nouvel outil de siredisation développé par l'Insee (Orus), en substitution des outils antérieurs fondés sur le webscraping de sites aujourd'hui protégés. L'enquête intégrera la filière Coltrane-Generic, avec la prise en compte du dépôt/retrait dans ces applications.

Enquête Chaînes d'Activités Mondiales (CAM)

Collectée à l'automne de 2021, l'enquête sur les chaînes d'activités mondiales (CAM) est en cours d'exploitation. Un *Insee Première* sera publié au 1er trimestre 2023. Un groupe de travail associant des universitaires, des chargés d'études a été mis en place pour l'exploitation de cette enquête CAM, en mobilisant les millésimes précédents et des sources statistiques externes. Cette analyse pourrait faire l'objet d'un dossier dans l'édition 2023 de *l'Insee Références* « Les entreprises en France » à paraître en décembre 2023.

Enquête auprès des associations (ESM9)

La collecte de la prochaine enquête auprès des associations devrait avoir lieu en 2024 ou 2025. Dans cette perspective, et au-delà de la finalisation du bilan des travaux de 2019-2020, plusieurs chantiers méthodologiques ont été ouverts, visant à alléger la charge de réponse des enquêtés et améliorer la qualité de la collecte. Sont ainsi étudiées : pour les associations employeuses, la possibilité de remplacer les données d'enquête sur l'emploi par des données de la DSN ; une actualisation des travaux d'analyse textuelle menés en 2019 pour constituer des strates de sondage par domaines d'activité en tenant compte des données collectées en 2019 ; la recherche d'éléments d'identification, ou, à défaut, une évaluation statistique du champ manquant pour les associations d'Alsace-Moselle absentes de la base de sondage ; une analyse de la possibilité d'améliorer la base de sondage et le questionnaire sur les domaines médicaux, médico-sociaux et de l'enseignement, à partir des données accessibles auprès de la Drees et de la Depp. Une évaluation du nombre d'adhésions aux associations a par ailleurs été réalisée à partir de l'enquête de 2019, afin de s'assurer de la pertinence du questionnaire sur ce sujet et de placer cette évaluation dans la perspective des résultats des enquêtes « ménages ».

Enquête sur la filière automobile (ESM5)

La filière automobile se transforme de façon importante, du fait de l'évolution des circuits d'approvisionnement en matières premières et composants, mais aussi et sans doute surtout de l'abandon programmé du moteur thermique. La réflexion a été engagée en 2022 pour réaliser une enquête, à horizon 2024, qui permettra d'identifier les contours de cette filière et d'en creuser les enjeux. La réflexion sera poursuivie en 2023 pour une présentation au Cnis début 2024.

Réexamen de l'enquête de fréquentation des hébergements collectifs touristiques

Dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur les statistiques du tourisme produites par l'Insee, amenant par ailleurs à élargir le champ couvert à d'autres types d'hébergements que les hébergements collectifs de tourisme, et à d'autres problématiques (touristes non-résidents, tourisme durable, ...) mobilisant d'autres sources, les objectifs de production liés à l'enquête de fréquentation des hébergements collectifs touristiques ont été revus. La production sera recentrée sur des données de cadrage estimées sur des zones redéfinies pour répondre aux règlements européens mais aussi aux besoins des utilisateurs internationaux, nationaux et régionaux. Un nouvel échantillon d'hôtels, de taille réduite, sera ainsi mobilisé dès 2023. Les zonages de diffusion seront présentés à la commission Territoires réunie fin novembre 2022.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes

Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Poursuite des travaux sur les données Cartes bancaires CB (AVG4)

Le département a continué à participer activement aux travaux du groupe de travail sur les données Cartes bancaires CB. Il a en particulier apporté son expertise dans le cadre de la *proof of concept* (Poc) « Action Cœur de ville », en collaboration avec le SSPLab et le DAR, en lien avec la Chaire « finance digitale ». L'objectif de cette Poc est d'évaluer le plan national « Action cœur de ville » mis en place en décembre 2017 pour revitaliser les villes moyennes. Il met également à disposition de la DDAR les données de déclarations d'activité mensuelle (DAM) après la mise en place de contrôles et après validation de ce qui est diffusible auprès du comité interne de coordination des données CB.

Le commerce électronique (AVG4, AVG7)

Une étude sur le commerce électronique s'est déroulée en 2022. Elle vise à décrire les opérateurs réalisant du commerce électronique : classement sectoriel, appartenance à un groupe... Après avoir exploré les deux principales sources disponibles (les enquêtes TIC et ESA) et envisagé d'exploiter les données de transactions bancaires pour compléter la mesure de la part de transactions en ligne par secteur, l'étude a retenu une approche à partir de la seule enquête ESA. Elle sera publiée début décembre. Un dossier sur le développement du commerce en ligne, rédigé par la direction générale des entreprises, sera par ailleurs intégré à l'édition 2022 de l'*Insee références* sur les entreprises.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Consolidation du taux de dématérialisation des réponses de l'enquête de fréquentation touristique

La dématérialisation de l'enquête de fréquentation touristique a été consolidée en 2022, avec un accompagnement des hébergements disposant de logiciels (pour organiser du dépôt-retrait de fichier), et également des améliorations de l'outil de gestion d'enquête, permettant d'atteindre un peu plus de 80 % de réponses dématérialisées. Les priorités étant données à l'enquête, les travaux visant à utiliser des sources externes pour mettre à jour la base de sondage, c'est-à-dire le parc d'hébergements touristiques des exploitations, n'ont pas pu être menés et seront reconduits en 2023.

Participation aux chantiers de la nouvelle base des comptes nationaux

En sus de la production courante des comptes, la finalisation et l'implémentation des chantiers de la nouvelle base des comptes nationaux, prévue pour 2024 a été prioritaire en 2022 pour trois divisions du département : chantier TEI, avec la poursuite des travaux adossés à l'exploitation de l'enquête Achats ; réexamen des chantiers sur les grands groupes (automobile, aéronautique) ; chantier R&D ; chantier logiciels et base de données ; chantier des marges de commerce par produit ; niveaux de base de la consommation des ménages ; chantiers sur le secteur de l'agriculture (prise en compte du nouveau recensement agricole, articulations des productions agricoles, IAA, activités secondaires). Les premiers équilibres emplois-ressources en nouvelle base, pour les années 2019 et 2020, ont été calculés à partir de l'été 2022, sous la coordination du département des comptes nationaux.]

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Le département participe aux travaux sur la refonte des nomenclatures, dont le Driss a la charge.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Amélioration du rapport des comptes des services (AVG8)

Le rapport des comptes des services de 2022, portant sur l'année 2021, a été aménagé pour répondre à des demandes exprimées par les membres du comité de concertation sur les statistiques de l'économie des services, installé en 2021. Une ventilation des activités administratives et de soutien (en activités administratives, activités de centres d'appels, organisation de salons professionnels et congrès, activités de soutien aux entreprises NCA) a ainsi été introduite. Une page de données de cadrage reprenant les principaux agrégats des services sous forme de chiffres clés a aussi été ajoutée.

3. Principales publications de l'année 2022

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
L'internationalisation des industries alimentaires françaises : de plus en plus implantées hors de l'Europe	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6023451		ESM1, ESM5
Les études de marché et sondages à l'heure du big data	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6038323		ESM5
En 2020, des séjours touristiques principalement chez des proches ou en résidence secondaire	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6050895		
La gestion des salariés dans les groupes industriels : des logiques différenciées selon les filiales	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6051247		ESM5
La consommation touristique en France chute d'un tiers entre 2019 et 2020	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6204889		
La crise sanitaire double le recours aux applications d'appels par Internet en entreprise	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6450742	AVG3	ESM7
Près de la moitié des entreprises se déclarent innovantes entre 2018 et 2020, avec un bénéfice environnemental dans un tiers des cas	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6479552		ESM10
Dans le commerce de détail, les entreprises créées au sein d'un réseau d'enseigne sont plus pérennes	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6483264		ESM5
Été 2022 : une fréquentation touristique au-dessus de son niveau d'avant-crise	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6537925		
Fort rebond des déplacements touristiques en 2021 mais les déplacements professionnels ou à l'étranger restent très en deçà de l'avant-crise	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6539505		
L'activité des centres d'appels au cours des dix dernières années			
Les entreprises en France – Edition 2022		AVG6, AVG7, AVG8	ESM1, ESM4, ESM5

0. Éléments de contexte en 2022

L'année 2022 a été marquée par une **actualité conjoncturelle très fournie**, du fait notamment de l'accumulation de chocs exogènes (guerre en Ukraine, poursuite de l'épidémie de Covid-19 pesant notamment sur la production chinoise, réchauffement climatique avec des sécheresses dans nombre de pays cet été). Dans ce contexte, l'inflation a atteint en France des niveaux inédits depuis le milieu des années 1980. Elle est restée néanmoins à ce stade inférieur à celle des autres pays de la zone euro.

Le dispositif des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises a été aménagé pour tenir compte de ce **contexte de crises** :

- introduction en mai 2022 de questions sur les difficultés d'approvisionnement liées spécifiquement à la guerre en Ukraine (enquêtes concernées : industrie, bâtiment). Par ailleurs, depuis le printemps 2022, la question générique sur les contraintes pesant sur la production est désormais posée mensuellement et non plus trimestriellement ;

- introduction en novembre 2022 d'un module *ad hoc* sur les prix de l'énergie dans les enquêtes auprès des entreprises de l'industrie et des services. Ce module vise notamment à connaître le niveau des coûts énergétiques, leurs évolutions passées et anticipées, le niveau de couverture énergétique contractuelle ainsi que les comportements anticipés des entreprises.

Compte tenu des attentes des utilisateurs, le **rythme des analyses conjoncturelles** est resté plus fréquent qu'avant la crise sanitaire : 3 *Points de conjoncture* intermédiaires ont ainsi été publiés en plus des 4 *Notes* trimestrielles. Ces publications ont mobilisé tout à la fois les données « classiques » issues des enquêtes et les données à plus haute fréquence, en particulier les montants agrégés de transactions par carte bancaire.

S'agissant des **moyens**, le transfert de la section de gestion des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises s'est poursuivi (transfert en septembre 2022 du poste d'adjointe à la cheffe de la section Gestion des enquêtes, après un premier poste de gestionnaire en septembre 2021).

1. Travaux en 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Depuis mai 2022, la question sur les contraintes de production est passée d'une fréquence trimestrielle à mensuelle dans l'enquête de conjoncture dans l'industrie. Concomitamment, une question a été insérée sur les difficultés d'approvisionnement liées spécifiquement à la guerre en Ukraine dans les enquêtes Industrie et Bâtiment.

De plus, depuis novembre 2022, un module *ad hoc* sur les prix de l'énergie (gaz, électricité) a été introduit dans les enquêtes auprès des entreprises des services et de l'industrie. Il s'agit de mieux appréhender l'ampleur des hausses des prix énergétiques auxquelles font face les entreprises, ainsi que de tenter d'évaluer les impacts de cette situation sur l'activité économique.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Poursuite des travaux méthodologiques sur les enquêtes de conjoncture (correction de la non-réponse, etc.) et sur les indicateurs qui en sont issus (indicateurs synthétiques de climat des affaires)

Poursuite, également en interne, des travaux sur les GDP Tracker

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

La fréquence des publications d'analyse conjoncturelle est restée plus importante qu'avant la crise sanitaire, répondant ainsi aux besoins des utilisateurs dans un contexte de crise(s). 7 *Notes* ou *Points de conjoncture* sont ainsi publiés en 2022, comme en 2021 (contre classiquement 4 par an, avant la crise sanitaire). cf. <https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=119>

3. Principales publications de l'année 2022

Notes et Points de conjoncture : <https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=119>

Les *Notes de conjoncture* ont, en particulier :

- cherché à tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique (cf. AVG4) ;
- proposé des analyses internationales en renforçant les travaux de comparaison entre pays, notamment au sein de la zone euro (cf. AVG6).

Par ailleurs, des travaux d'analyse ont été entrepris dans un cadre européen, à partir des enquêtes de conjoncture, sur la rétention de main-d'œuvre (article à paraître dans un numéro d'*Insee références Entreprises*).

0. Éléments de contexte en 2022

L'essentiel des travaux réalisés par le DSECE en 2022 l'a été dans un contexte de mise en œuvre effective du règlement *European Business Statistics* (dit EBS) pour les statistiques du commerce extérieur. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2022, les précédents règlements (dits Intrastat et Extrastat) qui servaient de bases juridiques de comptabilisation des statistiques du commerce extérieur (respectivement à l'intra-UE et à l'extra-UE) ont été abrogés au profit du règlement EBS.

L'activité 2022 a aussi été affectée par le contexte économique particulier (en particulier le conflit en Ukraine et la forte inflation des échanges extérieurs) qui ont conduit à un ajustement des productions du DSECE, afin de tenir compte de ce nouveau contexte dans ses analyses.

1. Travaux en 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

En 2022, le DSECE a travaillé à l'élaboration d'une nouvelle enquête complémentaire visant à améliorer la qualité des données d'échanges entre la France et les pays à l'extra-UE, collectées par l'administration douanière. En effet, à l'inverse des échanges intra-UE qui sont issues, depuis janvier 2022, d'une enquête statistique, les données relatives aux échanges extra-UE sont issues d'une source administrative : le document administratif unique (DAU) déposées par les entreprises à leur bureau de douane, lors d'une importation ou d'une exportation. Afin de donner aux centres de collecte la base juridique devant leur permettre d'interroger les entreprises sur les DAU qu'elles ont déposés et pour lesquels il y a une suspicion d'erreur déclarative, l'**enquête mensuelle complémentaire sur les échanges de biens à l'extra-UE** (EMCEBE) a été créée.

Lors de la séance du 5 octobre 2022, cette enquête a reçu un avis de conformité de la part du Comité du label de la statistique publique, sans toutefois obtenir le caractère « obligatoire ». Si la méthodologie d'enquête a été élaborée et présentée au Comité du label en 2022, sa mise en œuvre ainsi que les développements informatiques subséquents seront réalisés tout au long de l'année 2023.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Mise en œuvre du règlement EBS (avis moyen terme du Cnis **ESM 3** et **ESM 1**)

Après avoir obtenu en 2021, l'avis d'opportunité du Cnis ainsi que le statut d'enquête à caractère obligatoire du Comité du label de la statistique publique, l'**enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI)** a été mise en œuvre effectivement à partir du 1^{er} février 2022, en remplacement d'un dispositif administratif (la déclaration d'échanges intra-UE de Biens) que pilotait jusqu'alors la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), et qui incluait un volet fiscal, en plus des informations destinées à l'établissement des statistiques du commerce extérieur.

Ce passage d'une déclaration administrative à une enquête statistique a nécessité une refonte très importante du système de production des statistiques du commerce extérieur, dans l'ensemble de ses composantes : depuis l'interface de collecte des réponses jusqu'à la chaîne de redressement/imputation des données manquantes. Cette modification du mode de collecte n'ayant finalement été décidée qu'au 4^e trimestre 2021, la refonte des méthodes et des systèmes d'information s'est étalée sur le début de l'année 2022.

Sur le plan juridique, le passage à l'EMEBI a permis une séparation plus nette entre les données collectées à des fins statistiques (par l'enquête) et les données fiscales (qui restent des données administratives). Une transition est par ailleurs en cours pour intégrer les procédures de contentieux dans le dispositif de la statistique publique (en remplacement d'un dispositif de sanctions appliquées par l'administration DGDDI).

Par ailleurs, la transmission de micro-données entre États membres prévue dans le cadre du règlement EBS s'est concrétisée courant 2022, notamment avec l'obtention de la certification sécurité

selon des normes européennes, proches de l'ISO 27000. L'exploitation de ces micro-données est prévue en 2023.

Réingénierie du processus de production de la statistique du commerce extérieur

Le processus de collecte et de production des statistiques du commerce extérieur s'appuie sur un système d'information créé en 1993. Ainsi, outre la technologie et les interfaces logicielles datées, les processus de contrôle/validation des données ne répondent plus aux standards statistiques actuels. L'ensemble du processus, de la collecte des données jusqu'à la diffusion, doit être rénové. Ce projet de grande ampleur devra permettre de moderniser significativement ce processus et de le rendre plus conforme aux exigences des bonnes pratiques de la statistique publique.

Si la remise à plat des processus est amorcée fin 2022, la conception du nouveau processus et la refonte informatique, elles, débuteront courant 2023.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Prise en compte de l'impact de l'inflation dans les publications récurrentes des résultats du commerce extérieur :

Afin de mieux prendre en compte l'impact des fortes hausses des prix des produits importés et exportés, depuis début 2022 les publications mensuelles et trimestrielles présentant les résultats mensuels du commerce extérieur intègrent désormais des éléments d'analyses sur l'impact des prix sur l'évolution en valeur des flux du commerce extérieur. Ces ajouts sont déterminants pour une meilleure compréhension des résultats du commerce extérieur.

3. Principales publications de l'année 2022

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Vulnérabilité croissante des approvisionnements originaires de Chine	https://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/etudes/tableaux/ee_93.pdf		
Évolutions récentes des échanges franco-russes de biens	https://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/etudes/tableaux/ee_92.pdf		
La Chine, premier déficit commercial bilatéral de la France de 2008 à 2020	https://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/etudes/tableaux/ee_91.pdf		
Publication de données annuelles détaillées sur les échanges extérieurs des Départements-Régions d'outre mer (DROM)	https://lekiosque.finances.gouv.fr/site_fr/regions/region_DOM.asp	AVG 5	TRT 2
Publication de données annuelles, au niveau régional, sur les caractéristiques des entreprises exportatrices	https://lekiosque.finances.gouv.fr/site_fr/regions/region_opérateur.asp	AVG 5	

0. Éléments de contexte en 2022

En 2022, les attentes en termes de données et d'analyses sur l'énergie et l'environnement se sont intensifiées dans un contexte où les enjeux environnementaux occupent une place croissante en lien avec le *Green Deal*, et où la guerre en Ukraine a conduit à de fortes tensions sur les prix de l'énergie et des enjeux importants en termes d'approvisionnement.

Sur le plan international, au-delà des nombreux reportages de données statistiques, l'année 2022 a ainsi été marquée par de nombreuses demandes sur l'origine des approvisionnements énergétiques ainsi que par des données plus précoces et plus fréquentes sur le suivi de la consommation énergétique et les prix de l'énergie. La discussion sur l'évolution du règlement sur les comptes économiques de l'environnement s'est par ailleurs poursuivie au niveau Conseil et Parlement après l'adoption d'un projet par la Commission. L'objectif de cette évolution est de rendre obligatoire dans les années à venir le rapportage sur les comptes de la forêt, sur les subventions positives et d'introduire les comptes d'écosystèmes. Une *Task Force* dédiée aux comptes d'écosystèmes a été mise en place pour l'élaboration de guides méthodologiques.

Les quatre formations permanentes de la Commission de l'économie du développement durable (CEDD) (énergie-climat, environnement, transports, logement), mises en place en 2021, se sont réunies chacune deux fois dans l'année permettant de présenter les dernières publications des comptes de l'énergie, du transport, du logement ou de l'environnement et de partager des études récentes.

1. Travaux en 2022

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Les travaux expérimentaux sur les voitures particulières, menés en 2021 avec le SSP Lab de l'Insee à partir du répertoire statistique sur les véhicules routiers ont permis d'affiner les premières estimations du parc de véhicules roulants et de généraliser la méthode à tous les types de véhicules routiers (excepté les deux-roues motorisés). Ces travaux, qui ont fait l'objet d'une communication aux journées de méthodologie statistique, ont conduit à la mise à disposition de séries de parc au niveau national, régional et communal. Ils seront complétés en fin d'année par la diffusion de parcs dans les zones à faibles émissions, avec des zonages territoriaux complémentaires (aire d'attraction des villes, unités urbaines) puis, en 2023, par la diffusion de nouvelles données sur la circulation des véhicules (kilométrages parcourus au cours de l'année précédente).

Une expérimentation a été engagée, en collaboration avec l'Insee, pour rapprocher le répertoire statistique des véhicules routiers, de données sur la composition et le niveau de vie des ménages, grâce à l'utilisation d'un code statistique non significatif (CSNS), nouveau projet piloté par l'Insee en vue de faciliter les appariements de données dans des conditions sécurisées. Ce projet devrait permettre d'éclairer en 2023 le lien entre le niveau de vie, la structure des ménages, et le renouvellement du parc de véhicules.

Dans le domaine du transport public particulier de personnes (T3P), suite à la publication des arrêtés encadrant la transmission de nouvelles données de plateformes VTC, une première expérimentation du recueil et traitement de ces données a été menée. La montée en qualité des identifiants (non significatifs) des conducteurs suite au renouvellement et à la sécurisation des cartes professionnelles a permis de simplifier nettement les procédures d'appariement envisagées. Pour la première fois, les données sur les chauffeurs de VTC ont pu être rapprochées entre les différentes plateformes (les chauffeurs pouvant être connectés à plusieurs plateformes simultanément), de sorte à consolider l'information sur l'ensemble des plateformes et améliorer la connaissance de l'activité, des temps de travail et des revenus des chauffeurs de VTC. De tous premiers résultats ont été publiés en septembre 2022, et de nouvelles analyses sur les conducteurs de VTC et les courses réalisées devraient être publiées au 1^{er} trimestre 2023.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Les travaux d'enrichissement de l'enquête sur la mobilité des personnes 2019 par des données sur les émissions de CO2 se sont poursuivis en 2022 et devraient apporter en 2023 de nouvelles analyses sur les émissions des déplacements du quotidien.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

L'outil de data-visualisation du parc de véhicules dans les zones à faibles émissions a été actualisé fin 2022 avec une extension au 43 agglomérations de plus de plus de 150 000 habitants concernées par la mise en place d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) avant le 31 décembre 2024.

Un co-investissement Insee-SDES (kit AT36) permettant de développer un outil harmonisé pour des analyses territoriales sur les émissions de CO2 des déplacements du quotidien, est en cours de finalisation. Une publication au niveau national est prévue début 2023, qui pourra être déclinée ensuite au niveau régional.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2022

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Parc de véhicules des ménages : connaître les caractéristiques et le niveau de vie des ménages qui détiennent le parc de véhicules (voitures et véhicules utilitaires légers) pour aider à définir/évaluer les politiques publiques concernées (types de ménages affectés par la transition écologique, émissions de CO2 des ménages, primes à la conversion, bonus/malus, etc.)	RSVERO : répertoire statistique des véhicules routiers	SDES	FIDELI : fichier démographique sur les logements et les individus	INSEE	Champ du fichier 1 : Véhicules immatriculés en France

3. Principales publications de l'année 2022

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis commission (cf. annexe 2)
Ouvrages de référence			
Bilan annuel de l'énergie	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/bilan-energetique-de-la-france-pour-2020?rubrique=19&dossier=170		
Chiffres clés de l'énergie	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/chiffres-cles-de-lenergie-edition-2022-0?rubrique=19&dossier=170		
Chiffres clés des	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/chiffres-cles-de-lenergie-edition-2022-0?rubrique=19&dossier=170		

énergies renouvelables	durable.gouv.fr/chiffres-cles-des-energies-renouvelables-edition-2022?rubrique=21&dossier=174		
Chiffres clés du climat	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/chiffres-cles-du-climat-0?rubrique=26		
Compte du logement	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/rapport-du-compte-du-logement-2021-0?rubrique=51&dossier=1055		TRT5
Chiffres clés du logement - Édition 2022	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/chiffres-cles-du-logement-edition-2022?rubrique=51&dossier=1055		
Bilan annuel des transports	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/bilan-annuel-des-transports-en-2021?rubrique=56&dossier=1337		
Chiffres clés des transports	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/chiffres-cles-des-transports-edition-2022?rubrique=56&dossier=1337		
Bilan environnemental de la France	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/bilan-environnemental-de-la-france-edition-2021?rubrique=41&dossier=176		
Publications présentant des résultats nouveaux ou issus de sources nouvelles			
La rénovation énergétique des logements : bilan des travaux et des aides entre 2016 et 2019	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-renovation-energetique-des-logements-bilan-des-travaux-et-des-aides-entre-2016-et-2019		
Les réductions des émissions de GES liées aux rénovations	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-reductions-des-emissions-de-gaz-effet-de-serre-liees-aux-renovations-resultats-de-lenquete		EDD5
Le parc de logement par classe de performance énergétique au 1 ^{er} janvier 2022	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/le-parc-de-logements-par-classe-de-performance-energetique-au-1er-janvier-2022-0		
La cohabitation intergénérationnelle présumée subie en France métropolitaine	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-cohabitation-intergenerationnelle-presumee-subie-en-france-metropolitaine?rubrique=336&dossier=1057		DQS 5 DQS 9
Se déplacer en voiture : seul, à plusieurs ou en covoiturage ?	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/se-deplacer-en-voiture-seul-plusieurs-ou-en-covoiturage-0?rubrique=60&dossier=1345		
Les chauffeurs des plateformes VTC en 2021 : premiers résultats	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-chauffeurs-des-plateformes-vtc-en-2021-premiers-resultats	AVG7	
Les conducteurs d'autocar ont un salaire horaire brut supérieur au SMIC mais quatre sur dix travaillent à temps partiel en 2020	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-conducteurs-dautocar-ont-un-salaire-horaire-brut-superieur-au-smic-mais-quatre-sur-dix		
Les Français face aux risques environnementaux : quelle prise de conscience en 2022 ?	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-francais-face-aux-risques-environnementaux-quelle-prise-de-conscience-en-2022-0?list-actu=true	AVG5	EDD1 EDD9

Pollution à l'ozone : une situation encore préoccupante malgré des progrès	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/pollution-lozone-une-situation-encore-preoccupante-malgre-des-progres-0?list-actu=true		EDD6 EDD8
Évolutions de la ressource en eau renouvelable en France métropolitaine de 1990 à 2018	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/evolutions-de-la-ressource-en-eau-renouvelable-en-france-metropolitaine-de-1990-2018?list-actu=true		
Les échanges commerciaux français de matières premières de recyclage, de 1999 à 2021	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-echanges-commerciaux-francais-de-matieres-premieres-de-recyclage-de-1999-2021-0?list-actu=true		EDD9
La consommation intérieure de matières des pays de l'Union européenne, de 2000 à 2019	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-consommation-interieure-de-matieres-des-pays-de-lunion-europeenne-de-2000-2019?list-actu=true		EDD9
Classements internationaux sur l'environnement : comment interpréter la place de la France ?	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/classements-internationaux-sur-lenvironnement-comment-interpreter-la-place-de-la-france?list-actu=true		EDD1

0. Éléments de contexte en 2022

En 2022, les travaux statistiques menés par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) ont été, comme chaque année, très largement déterminés par les obligations statistiques européennes. Dans cette perspective, le SSP a continué à mener des opérations statistiques récurrentes sur les thématiques suivantes : occupation et utilisation du territoire ; productions végétales et animales ; productions commercialisées agroalimentaires ; production et activités des exploitations agricoles et aquacoles, des exploitations forestières et scieries, des industries et du commerce de gros agroalimentaires ; résultats économiques des exploitations agricoles, de la pêche et de l'aquaculture ; indices de production et de prix (indice des prix des produits agricoles à la production, indice de production industrielle, prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles, prix des terres agricoles).

L'année a été marquée par des évolutions de prix très marqués dans l'agriculture (prix des produits agricoles, des engrais, de l'alimentation animale) et des difficultés d'approvisionnement (engrais notamment). Ces évolutions ont été particulièrement suivies dans le cadre de la conjoncture agricole, agroalimentaire et forestière et des opérations de synthèse qui ont permis d'élaborer la statistique agricole annuelle, les comptes de l'agriculture par région ainsi que les bilans d'approvisionnement par type de productions.

1. Travaux en 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Recensement agricole 2020

Les travaux de redressement et d'imputations des données du Recensement agricole 2020 ont été finalisés début 2022, après la collecte qui a eu lieu d'octobre 2020 à mai 2021 en multi-mode (face-à-face, téléphone et internet). Le fichier pour Eurostat a été transmis, avec des pondérations spécifiques du fait d'une définition un peu plus restrictive des exploitations agricoles au niveau européen. Plusieurs valorisations ont été publiées courant 2022. Un colloque organisé le 18 octobre 2022 a permis de présenter les principaux résultats du Recensement agricole et d'échanger avec les chercheurs et les professionnels sur les tendances et enjeux de l'agriculture française.

Les données du Recensement agricole ont été appariées par l'Insee aux données fiscales et sociales des exploitants. Cet appariement permettra d'analyser en détail le revenu des ménages agricoles.

Enquête Structures des exploitations agricoles 2023

Les préparatifs de l'enquête 2023 sur les structures des exploitations agricoles ont débutés à l'été 2022, le questionnaire est bientôt finalisé après la consultation des utilisateurs menée à l'automne 2022.

Enquêtes Pratiques culturelles en grandes cultures 2021 et Pratiques culturelles en production légumière 2022 (Avis ESM 11)

Cette enquête fait partie du cycle des enquêtes sur les pratiques culturelles en production végétale, qui alterne tous les 5 ans, pour chaque filière (grandes cultures, arboriculture, maraîchage, viticulture). L'enquête sur les pratiques culturelles en grandes cultures au cours de la campagne 2021 a été collectée au 1^{er} semestre 2022. Cette enquête est mobilisée pour l'évaluation des plans d'action ministériels Ecophyto et Agro-écologie et pour le suivi du règlement européen sur les pesticides. Compte-tenu de la complexité des informations à collecter, cette enquête est réalisée en face-à-face par un réseau d'enquêteurs piloté par les services régionaux. Les premiers résultats seront disponibles en 2023.

L'année a été également consacrée à la préparation de l'enquête sur les pratiques culturelles en production légumière 2022. Les travaux méthodologiques, engagés en 2021, se sont poursuivis ; le tirage de l'échantillon a eu lieu à l'été. La collecte, en face-à-face, démarrera à la mi-janvier et se terminera fin avril.

Les travaux préparatoires des enquêtes sur les pratiques culturelles en viticulture et en arboriculture débiteront en fin d'année ; la collecte de ces deux enquêtes sera pour la première fois regroupée.

Une réflexion sur les questionnaires, notamment sur le volet des traitements en produits phytopharmaceutiques, sera conduite pour identifier les synergies liées à ce couplage.

Enquête annuelle sur la production commercialisée

Le questionnaire de cette enquête mise en place en 2021 à l'occasion de la ré-internalisation des enquêtes de branche des Industries agricoles et alimentaires (IAA) au SSP a évolué en 2022 pour prendre en compte le suivi de la sous-traitance inscrit dans le nouveau règlement EBS (*European Business Statistics*) qui s'est substitué à Prodcum à partir du 1^{er} janvier.

Refonte de l'enquête mensuelle laitière

Ce projet lancé en 2021 s'est poursuivi en 2022 avec la finalisation d'un nouveau programme d'estimation de la production laitière. Ce programme sera utilisé pour réestimer les données passées, de façon à produire une série à méthode constante. Les données révisées seront publiées en 2023, lors de la publication de la production laitière du mois de janvier.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Pratiques culturelles et logiciels privés de gestion des parcelles (Avis AVG4 - AVG7)

Les travaux du groupe de travail mandaté par le Cnis sur le sujet de la mobilisation des données des logiciels parcellaires se sont poursuivis en 2022. Le projet PROPHYL (PROduits PHYtosanitaires dans les Logiciels) vise à évaluer les possibilités de valorisation des données contenues dans les logiciels de gestion parcellaire, en concentrant les efforts sur l'enregistrement des données sur l'usage des produits phytosanitaires. Ce projet s'inscrit dans le contexte réglementaire européen qui s'oriente vers une collecte annuelle plutôt que quinquennale des pratiques culturelles pour une utilisation à des fins statistiques au niveau national et européen.

La première phase du projet, qui est terminée, a consisté à réunir et convaincre les parties prenantes à ce projet. Cette étape a conduit à mener un travail d'identification de ces acteurs. L'idée de valoriser les données contenues dans les logiciels de gestion parcellaire n'est pas nouvelle, mais les initiatives menées vis-à-vis des éditeurs n'ont jamais été probantes jusqu'à présent. Réunir ces acteurs a constitué une première réussite de ce groupe de travail. Ensuite, il a fallu écouter les attentes, recueillir les besoins et les inquiétudes, répondre aux questions des parties prenantes, faire émerger les difficultés et proposer des solutions techniques ou juridiques. La seconde phase du projet va consister à lancer l'an prochain un projet pilote pour tester en grandeur nature, avec les principaux éditeurs de logiciels agricoles, une collecte de données auprès d'un échantillon d'agriculteurs volontaires et une transmission de ces données. Le rapport final sera rédigé pour fin 2023.

Enquête Teruti et mobilisation des données satellitaires (Avis AVG5 et AVG7, TRT6)

La collaboration avec le Centre d'études spatiales de la Biosphère (CESBio) de l'Inrae, dans le cadre de l'ESSNet « Big Data 2 – Earth observation », a permis d'expertiser l'utilisation des données satellitaires pour mesurer l'occupation du territoire. Dans ce cadre, les cartes d'occupation du sol OSO produites par télédétection d'images satellites ont été utilisées en 2022 pour l'imputation de certaines valeurs manquantes de l'enquête Teruti 2020.

Données fiscales concernant les entreprises de pêche maritime

Les données fiscales des entreprises de pêche ont été analysées au printemps 2022. Ces données vont être utilisées dès les résultats 2021 pour redresser la non-réponse dans l'enquête SSP/Ifremer/Lemna pour certains navires sur deux variables demandées par la Commission européenne. C'est une première utilisation de ces données fiscales ; il est prévu de poursuivre les analyses pour d'autres usages éventuels.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Calage de la Statistique agricole annuelle sur le Recensement agricole

En 2022, les données du Recensement agricole ont été intégrées à la Statistique agricole annuelle (SAA) pour recalibrer certains postes de la SAA. La rétopolation des séries entre 2010 et 2020 sera finalisée d'ici la fin de l'année. L'impact devrait être important pour les produits difficiles à suivre entre deux recensements (fruits et légumes).

Emploi agricole

Le bilan annuel de l'emploi agricole a été également révisé pour tenir compte des résultats du Recensement agricole ; la publication de ce bilan est prévue pour la fin de l'année 2022.

Calcul d'un Ipampa par Otex détaillé

L'Ipampa (indice du prix d'achat des moyens de production agricole) calculé par l'Insee en lien avec le SSP est défini au niveau national pour chaque type d'intrants mobilisé dans la production agricole. L'Ipampa décrit l'évolution des prix des intrants, chacun de ces intrants étant pondéré par son importance relative moyenne. Il est également calculé par le SSP au niveau de classes d'orientations productives (« Otex ») très agrégées (7 catégories d'exploitations). En 2022, le calcul de cet indicateur a été décliné par Otex plus détaillés.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Base de sondage des exploitations agricoles

Une mise à jour de la base de sondage des exploitations agricoles (Balsa) a été effectuée, *via* un enrichissement des données du Recensement agricole 2020 par des données administratives (Sirene et PAC). Pour l'automatisation des futures mises à jour, des applications de l'Insee seront utilisées : ARC pour la préparation des données administratives pour chargement dans la base, et Rapsodie pour l'appariement des sources.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Pour la diffusion des premiers résultats du Recensement agricole, une plateforme internet dédiée de datavisualisation a été ouverte : Viz'Agreste (<https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/>). Elle a été enrichie de nouvelles datavisualisations en 2022. En outre, des vidéos courtes et des infographies ont été diffusées sur chacune des publications thématiques des résultats du Recensement agricole.

3. Principales publications de l'année 2022

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Signes de qualité ou d'origine : plus d'une exploitation sur trois engagée dans une démarche qualité	https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2212/detail/		
Âge des exploitants et devenir des exploitations : les exploitations fruitières ou de grandes cultures plus souvent dirigées par au moins un exploitant senior	https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2210/detail/		
Main-d'oeuvre et externalisation des travaux : le volume de travail des salariés permanents non familiaux augmente de 8 % en dix ans	https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2211/detail/		
Les visages de l'agriculture dans les départements d'Outre-mer	https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2204/detail/		
Recensement agricole 2020 - Surface moyenne des exploitations agricoles en 2020 : 69 hectares en France métropolitaine et 5 hectares dans les DOM	https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2213/detail/		

Statistique agricole annuelle 2021 (Version modifiée) - Chiffres provisoires	https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Chd2205/detail/		
Des départs majoritaires de bovins allaitants après 8 mois vers l'étranger	https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2205/detail/		
Performances des exploitations laitières bovines sous indications géographiques	https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Ana173/detail/		
Dégradation de l'excédent commercial agricole et agroalimentaire français : principaux facteurs explicatifs	https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Ana172%20/detail/		

0. Éléments de contexte en 2022

Le SSM Défense est devenu la sous-direction études économiques et statistiques (S2E) de la Direction des affaires financières du ministère des Armées (arrêté du 8 novembre 2022 et décret n°2022-1414 du 8 novembre 2022). Il a connu une évolution substantielle de ses moyens fin 2022 avec un effectif passant de 8 à 13 ETP au 1^{er} décembre.

Dans le contexte de crise énergétique, le SSM Défense a été chargé par son ministère de tutelle de conduire une étude sur les consommations énergétiques (électricité et gaz) des sites et des fournisseurs du ministère.

1. Travaux en 2022

Enquête sur les entreprises de défense de l'industrie et des services (Edis 2023)

Cette enquête sera présentée au comité du label est le 08/12/2022. Elle prend la suite de l'enquête sur les entreprises des industries de défense (EID 2018) en élargissant le champ aux services : passage de 138 à 148 codes APE. Le mode de collecte est papier et la période de collecte prévue est le printemps 2023 (début prévisionnel au 15 mars 2023).

[ESM 2. *Approfondir la connaissance des stratégies d'implantation des entreprises*]

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

L'enquête de fréquentation des lieux de mémoire (EFLM) a obtenu un avis d'opportunité favorable du Cnis, le 8 février 2021. Périodicité de la collecte : 2022, 2023, 2024. Mode de collecte : en ligne.

L'enquête sur les entreprises de défense de l'industrie et des services en 2021 (Edis 2021), a obtenu un avis d'opportunité favorable de la commission « Entreprises et stratégies de marché » du Cnis, le 7 octobre 2021. Périodicité de la collecte : septembre 2022. Mode de collecte : multimode.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Des données sur les consommations d'énergie sont collectées auprès de RTE, Enedis, GRDF à la fréquence mensuelle ou quotidienne. Une collecte est en cours sur les rémunérations des militaires américains, britanniques et allemands auprès des ambassades afin d'établir un *benchmarking*.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

La refonte du site Internet du SSM Défense est en cours (achèvement prévu au premier trimestre 2023). De nouveaux produits de diffusion de type datavisualisation sont en cours de conception sur le coût des facteurs et les dépenses du ministère des Armées par département et catégorie d'entreprise.

3. Principales publications de l'année 2022

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Trajectoire des dépenses de Défense en Europe	https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-armees/economie-statistiques	AVG6	ESM1
Écarts de rémunération hommes-femmes dans la gendarmerie nationale	https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-armees/economie-statistiques	AVG2	DQS7

Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme du Cnis (*liste exhaustive*)

Développement durable

AVG1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance ; mise à jour et diffusion des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (y compris internationaux)

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

AVG2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

AVG3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

AVG4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

AVG5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

AVG6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

AVG7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

AVG8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

Annexe 2 - Avis moyen terme des commissions du Cnis

Commission Entreprises et stratégies de marché (liste exhaustive)

Observation d'une économie mondialisée

ESM1. Développer l'observation de la mondialisation de l'économie et la mise à disposition des données en découlant

Le Cnis note avec satisfaction l'engagement de l'Union européenne dans le projet Fribs (Framework Regulation Integrating Business Statistics) visant à développer la mise en perspective internationale des statistiques d'entreprises et à renforcer la cohérence dans ce domaine. Il encourage le service statistique public à poursuivre son implication dans le projet et les efforts qu'il déploie pour améliorer l'observation et l'analyse de la mondialisation de l'économie et accroître la mise à disposition et l'appropriation des données.

ESM2. Approfondir la connaissance des stratégies d'implantation des entreprises

Le Cnis souhaite que le service statistique public poursuive le développement de ses outils d'observation et d'analyse des stratégies de localisation des entreprises et de leurs conséquences tant à l'échelle mondiale que nationale (compétitivité économique, attractivité des territoires).

ESM3. Suivre l'évolution de la mesure des flux d'échanges de biens et de services

Le Conseil prend note des avancées dans les échanges de micro-données entre États membres de l'Union européenne concernant les flux intracommunautaires de biens (projet Simstat). Il estime que les travaux sur la qualité des informations qui seraient transmises dans ce cadre restent insuffisants. Il demande que soit portée la plus grande attention à la qualité des données et à être régulièrement informé des dispositions prises en la matière, notamment en matière de collecte nationale.

Organisation et stratégies des entreprises

ESM4. Consolider l'approche de l'entreprise en tant qu'unité économique

Le Cnis salue l'introduction de la nouvelle définition de l'entreprise en tant qu'unité économique et des nouvelles catégories d'entreprise qui en découlent. Il recommande que cette nouvelle approche soit adoptée pour l'analyse économique structurelle par les services de la statistique publique et fasse l'objet d'une large diffusion. Il encourage les producteurs à faire preuve de la plus grande pédagogie en la matière.

ESM5. Suivre l'évolution des formes d'organisation des entreprises

Les entreprises, dans leurs formes d'organisation (avec, par exemple, les micro-entreprises ou les plateformes d'échanges) et dans leurs interrelations (par exemple, les différentes formes de sous-traitance, les réseaux de franchises) évoluent fortement en se diversifiant. Le Cnis souhaite que le service statistique public continue à s'adapter ses dispositifs de manière à suivre précisément ces évolutions du tissu productif, en particulier pour mieux observer les liens entre industrie et services.

ESM6. Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement

L'innovation et la recherche et développement sont des sujets d'importance pour toutes les entreprises et les politiques publiques. Dans le contexte d'une économie mondialisée, ils sont des facteurs essentiels de compétitivité. Le Cnis souhaite que des réflexions engagées dans ce domaine conduisent à une clarification des frontières entre les différents concepts et que le dispositif d'observation soit consolidé et adapté aux évolutions et aux problématiques soulevées.

La transformation numérique de l'économie

ESM7. Adapter le dispositif d'observation statistique aux nouveaux usages du numérique par les entreprises

La transformation numérique bouleverse l'ensemble de l'économie. Elle est au centre des mutations des structures productives. Le Cnis appuie les efforts entrepris pour mettre en place un dispositif d'observation permettant de mesurer et d'analyser, d'une part, les usages du numérique dans et par les entreprises, d'autre part, son impact sur l'organisation, le processus de production et la performance.

ESM8. Mieux appréhender et mesurer le périmètre de l'économie numérique

Le périmètre de l'économie numérique évolue et englobe aujourd'hui la plupart des secteurs d'activité. Le Cnis souhaite qu'une réflexion globale aboutisse à la caractérisation de ce périmètre, en lien avec les nomenclatures économiques internationales.

Les structures productives face au défi du développement durable

ESM9. Progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est un secteur en expansion, mais sa définition reste encore imprécise et sa connaissance parcellaire. Le Cnis note avec satisfaction les analyses effectuées sur les associations. Il soutient les efforts de la statistique publique pour bien préciser le périmètre de l'économie sociale et solidaire et souhaite qu'elle poursuive ses travaux pour décrire et caractériser l'ensemble du secteur.

ESM10. Développer l'observation et l'analyse des pratiques environnementales et sociales des entreprises

Le Cnis marque un intérêt particulier pour les évolutions du système statistique permettant une meilleure observation des pratiques environnementales et sociales des entreprises. Au-delà de l'enquête Entreprises et développement durable qu'il soutient, il encourage les travaux qui amélioreront la connaissance des emplois et investissements liés aux pratiques de développement durable des entreprises.

Les structures productives face au défi du développement durable

ESM11. Approfondir la connaissance des pratiques agricoles

Le Cnis se félicite des avancées de la statistique publique dans le suivi des pratiques agricoles. Il encourage la poursuite des travaux entrepris pour mieux mesurer et analyser l'adaptation des exploitations agricoles aux enjeux des politiques agricoles et environnementales.

Commission Démographie et questions sociales (avis cités)

DQS5. Développer la mesure de la précarité résidentielle

Le Conseil note que le sujet de la précarité résidentielle et les enjeux qu'il soulève font l'objet d'une forte demande sociale. Il demande au service statistique public de renforcer ses efforts pour identifier et mobiliser les sources de données permettant de prendre régulièrement la mesure des situations de personnes mal-logées ou sans domicile, en portant particulièrement l'attention sur les publics très vulnérables comme les personnes âgées, les mineurs non accompagnés ou les familles monoparentales et familles nombreuses.

DQS7. Stéréotypes, préjugés et discriminations

Les critères de discrimination inscrits dans la Loi, surtout s'ils se combinent, constituent une grave menace pour la cohésion sociale. Le Conseil demande que le service statistique public construise un dispositif d'observation et de mesure des différentes formes de stéréotypes, préjugés et discriminations.

DQS9. Pérenniser le système d'information sur le logement

Le Conseil appuie les producteurs de la statistique publique dans leurs efforts de pérennisation d'un système d'information pour l'observation et le suivi de l'état et des conditions de logement en France et dans ses territoires. Il rappelle la nécessité de comparer dans le temps les situations vécues par les individus et soutient le renouvellement de l'enquête nationale logement et de l'enquête sans domicile.

Commission Environnement et développement durable (avis cités)

EDD1. Améliorer la diffusion des informations sur l'environnement

Le Conseil note avec satisfaction la mise à disposition de très nombreuses informations sur le thème de l'environnement, dont la production ne relève pas toujours des mêmes finalités. Dans ce contexte, il invite les services producteurs à s'assurer de la cohérence, de la hiérarchisation et de la lisibilité des informations mises à disposition.

EDD5. Expertiser les statistiques relatives aux émissions de gaz à effet de serre

Le Conseil souligne l'importance de mesurer les émissions de gaz à effet de serre. Il réaffirme la nécessité d'expertiser la qualité des statistiques actuellement produites et leur capacité à fournir des indicateurs de pilotage des politiques publiques conduites en la matière.

EDD6. Mesurer la présence et la teneur de sources de nuisances

Le Conseil constate que les nuisances produites par certaines sources ne sont pas mesurées (en particulier celles liées aux phénomènes récents comme la pollution lumineuse ou les ondes électromagnétiques) ou le sont partiellement (comme les nuisances sonores). Il note que les données ne sont pas toutes disponibles au niveau territorial approprié. C'est pourquoi il recommande que des travaux soient menés, afin de disposer d'informations sur la présence et la teneur des sources de nuisance à un niveau géographique fin.

EDD8. Approfondir le lien entre l'état de santé et l'environnement

Le Conseil souhaite que le lien entre la qualité de l'environnement et l'état de santé des populations soit approfondi. Pour cela, il soutient les travaux ayant pour objet de produire des indicateurs environnementaux pertinents à relier aux données individuelles de santé. Il veillera en particulier à la cohérence des déclinaisons locales des recommandations nationales, issues par exemple du Plan National Santé Environnement (PNSE).

EDD9. Mieux définir et mesurer l'économie circulaire

Le Conseil encourage la poursuite de travaux sur la définition et la mesure de l'économie circulaire. Il demande que tous ses aspects soient étudiés.

[Commission Territoires \(avis cités\)](#)

TRT2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer

Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines.

TRT5. Disposer d'indicateurs sur les marchés de l'immobilier et du foncier

Le Conseil demande que soient poursuivis les efforts du service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition et de location des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains. Il réaffirme la nécessité de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locaux de l'immobilier et du foncier (y compris du foncier agricole). Il demande à être régulièrement informé des travaux menés en ce sens.

TRT 6. Développer l'information sur l'occupation des sols

Le Conseil se félicite des nombreux travaux menés sur l'occupation physique des sols pour mesurer des phénomènes comme l'étalement urbain ou l'artificialisation. Il encourage leur développement, en tirant parti aussi bien des sources actuelles que des nouvelles données issues notamment des photos satellitaires.